



maison des **droits de l'enfant**  
et des jeunes de moselle

# RAPPORT D'ACTIVITE 20**23**

---

UN PROJET EN PARTENARIAT AVEC



## SOMMAIRE

---

<b>DE L'ELABORATION DU PROJET A SA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE .....</b>	<b>1</b>
<b>LES MISSIONS DE LA MAISON DES DROITS DE L'ENFANT ET DES JEUNES (MDEJ) DE MOSELLE .....</b>	<b>2</b>
<b>LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>LE BILAN DES ACTIVITES MENEES PAR LA MDEJ EN 2023 .....</b>	<b>5</b>
<b>Défendre les droits fondamentaux des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation.....</b>	<b>5</b>
<b>Promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité, la non-discrimination et développer l'esprit de     citoyenneté.....</b>	<b>10</b>
<b>Fédérer et animer un réseau de partenaires engagés.....</b>	<b>16</b>
<b>Focus sur la mission relative aux enfants protégés.....</b>	<b>19</b>
<b>LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>28</b>

*Annexe : Présentation synthétique de l'Ecole des parents et des éducateurs de Moselle*

## DE L'ÉLABORATION DU PROJET A SA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

---

L'École des Parents et des Éducateurs (EPE) de Moselle, association à but non lucratif, intervient depuis 1948 dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'accompagnement de la jeunesse et de la famille. L'organisme de formation développé par l'EPE accompagne et forme par ailleurs les professionnel-le-s de l'éducation et plus globalement des métiers de l'Humain.

Particulièrement impliqués dans les questions relatives à l'enfance et aux droits, les membres du conseil d'administration de l'EPE ont engagé une réflexion commune axée sur les pratiques et les besoins en

matière de défense et de promotion des droits de l'enfant sur le territoire mosellan.

Initié et suggéré par le délégué du Défenseur des Droits de Moselle et référent départemental « droits de l'enfant », un comité technique a été créé au début de l'année 2021 afin d'ébaucher un diagnostic et apporter des réponses aux besoins identifiés.

L'association a ainsi étendu son champ d'intervention à la défense et la promotion des droits de l'enfant en créant, avec ses partenaires, la Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes (MDEJ) de Moselle.

Le comité technique est structuré autour des partenaires à l'initiative du projet, à savoir :

- Le **Défenseur des Enfants, Adjoint au Défenseur des Droits**, ou son représentant, entendu comme le promoteur et parrain du projet.
- **L'École des parents et des éducateurs de Moselle** (EPE), positionnée comme le porteur du projet.
- La **Ligue des Droits de l'Homme** (LDH) et la **Maison des Adolescents de Moselle** (MDA) entendues comme partenaires « historiques » du projet.
- Le **Conseil Départemental d'Accès au Droit** (CDAD) de Moselle, entendu comme pilote de la politique publique d'aide à l'accès au droit.

Le comité technique est aujourd'hui complété par une **instance de pilotage** qui réunit plus largement les financeurs du projet (Département de la Moselle et services de l'Etat) ainsi que les principaux acteurs institutionnels du territoire (Tribunal judiciaire, Cour d'Appel, Ordre des Avocats, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.).

## LES MISSIONS DE LA MAISON DES DROITS DE L'ENFANT ET DES JEUNES (MDEJ) DE MOSELLE

---

La MDEJ est un espace d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement portant sur toute question en lien avec les Droits de l'Enfant.

Elle est ouverte aux enfants et adolescent·e·s, aux familles (parents, famille au sens large, représentant·e légal·e), aux professionnel·le·s et futur·e·s professionnel·le·s ainsi qu'aux associations et à l'ensemble des établissements publics ou des structures privées du département qui les accueillent.

Elle assure à ce titre :

### Une mission généraliste dédiée à tous les enfants du département

► **Défendre les droits fondamentaux des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation :**

Des permanences d'accueil, d'information et d'orientation sont assurées afin d'accompagner les préoccupations ou de répondre aux réclamations de tout public en cas d'atteintes réelles ou supposées aux droits de l'enfant.

► **Promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité, la non-discrimination et développer l'esprit de citoyenneté :**

La promotion des droits de l'enfant s'inscrit en cohérence avec la mission portée au niveau national et s'appuie sur les grands principes généraux posés par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle peut se traduire notamment par des actions de sensibilisations et des manifestations à destination de tout public, prioritairement aux enfants et adolescent·e·s.

► **Proposer un centre de ressources :**

Un centre de ressources pluridisciplinaires ouvert à tout public (jeunes, parents, professionnel·le·s, etc.) sur la base notamment du programme « Educadroit » initié et développé par le Défenseur des Droits recensera des outils proposés par des acteurs nationaux et locaux ainsi que leurs apports en expertise dans le domaine des droits de l'enfant.

► **Fédérer et animer un réseau de partenaires engagés sur l'ensemble du territoire mosellan :**

La MDEJ a la volonté, dans une démarche de concertation, d'associer un réseau de partenaires à un travail collaboratif et de partage d'expériences afin de mutualiser les compétences de chacun·e en matière de protection des droits de l'enfant.

## Une mission spécifique consacrée aux enfants confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance

Nommée par l'Etat et le Conseil Départemental de la Moselle, la MDEJ de Moselle assure ainsi un rôle d'information, d'écoute active et de relais pour les enfants confiés et accueillis dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou pris en charge dans le cadre de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) concernant leurs droits et situations individuelles au regard de la protection de l'enfance.

Conformément à la loi du 7 février 2022, elle est habilitée à visiter les établissements et à rencontrer les enfants ou les adolescent·e·s et leurs familles à tout moment.

La MDEJ assure des liens étroits avec l'ensemble des services du Conseil Départemental afin de garantir, en toute neutralité et toute indépendance, le respect et la protection des droits des enfants confiés.

## LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

---

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France il y a plus de 30 ans, la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** (CIDE) réaffirme l'universalité des droits de l'enfant. C'est sur la base de ce texte juridiquement contraignant que se fonde l'ensemble de nos actions.

Les actions proposées par la MDEJ de Moselle s'appuieront par ailleurs **sur les lois et les orientations nationales** définies notamment dans le cadre de :

- La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (engagement N°2), déployée depuis 2018.
- Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants « Pacte pour l'Enfance ».
- La stratégie de prévention de la délinquance 2020-2024.
- La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

### **Focus sur l'article L311-8 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 :**

L'article 22 prévoit notamment que « *pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, [qui] désigne une autorité extérieure à l'établissement ou au service, indépendante du conseil départemental et choisie parmi une liste arrêtée conjointement par le président du conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département et l'agence régionale de santé, à laquelle les personnes accueillies peuvent faire appel en cas de difficulté et qui est autorisée à visiter l'établissement à tout moment* ».

Et sur les orientations territoriales et locales proposées notamment dans le cadre du :

- Schéma départemental Enfance-Famille-Jeunesse 2019-2023 piloté par le Département de Moselle
- Schéma départemental des services aux familles 2021-2024

La MDEJ veille enfin à trouver des articulations avec les projets menés dans l'espace transfrontalier de la Grande Région.

## LE BILAN DES ACTIVITES MENEES PAR LA MDEJ EN 2023

---

### Défendre les droits fondamentaux des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation

#### Le « point justice des jeunes » : un accompagnement individualisé et personnalisé

Ce point d'information est ouvert à tout enfant, jeune âgé jusqu'à 25 ans, parent et représentant·e·s d'institutions.

Les rendez-vous assurés peuvent prendre la forme d'entretiens en face à face, par téléphone, par visio, etc.

### Nombre de saisines

Au cours de l'année 2023, ce sont **286 entretiens menés** par la MDEJ (+225% par rapport à l'année 2022).

#### ▪ Nombre de personnes informées :

Ce sont **187 personnes** (primo-contact) qui se sont vu délivrer des renseignements et ont bénéficié d'un soutien dans leurs démarches.

Parmi eux, 11 mineur·e·s ont sollicité la MDEJ via leurs représentants légaux pour être accueillis et écoutés seul·e·s.

#### ▪ Nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs entretiens :

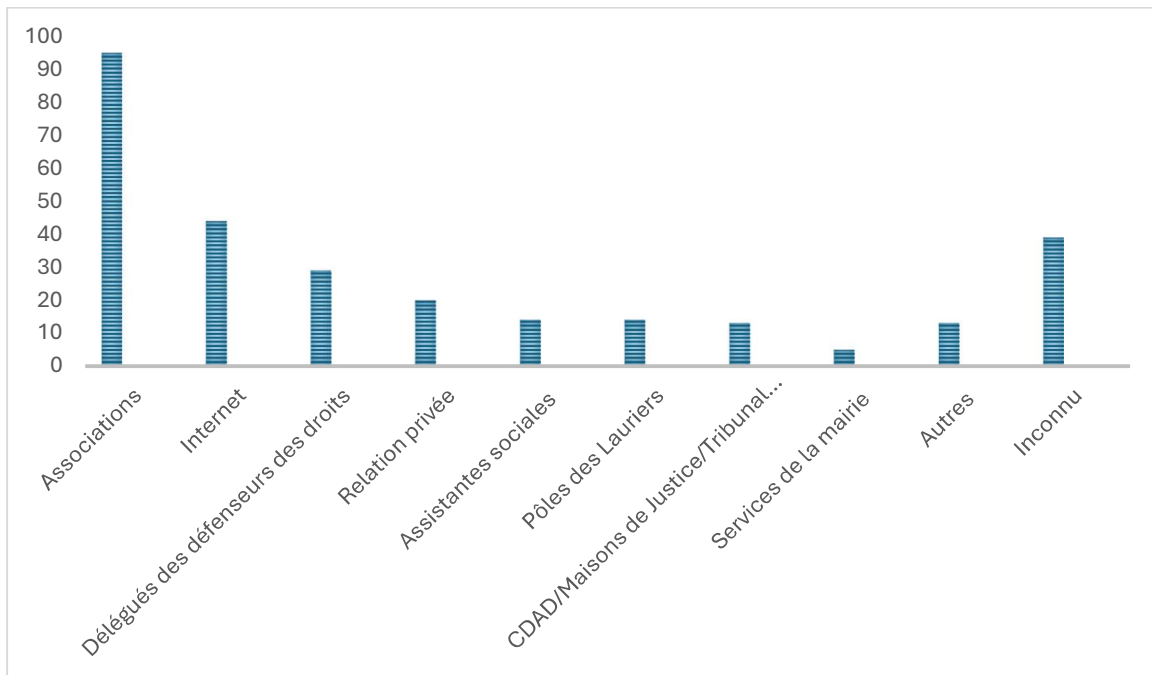
**99 personnes** se sont vu accorder plusieurs entretiens permettant ainsi de les accompagner au cours de l'avancement du traitement de leur demande et/ou de les renseigner sur une nouvelle demande.

#### ▪ Répartition par genre des personnes ayant sollicité la MDEJ :

- **53 %** de femmes
- **47 %** d'hommes

On constate une part quasi-égale de femmes et d'hommes ayant sollicité les services de la MDEJ. Le constat est le même que l'année précédente.

## Origine de l'orientation



Les usagers ont été orientés vers la MDEJ principalement par des associations (33%), par internet (15%), par les délégués de Défenseur des droits de Moselle (10%), ...

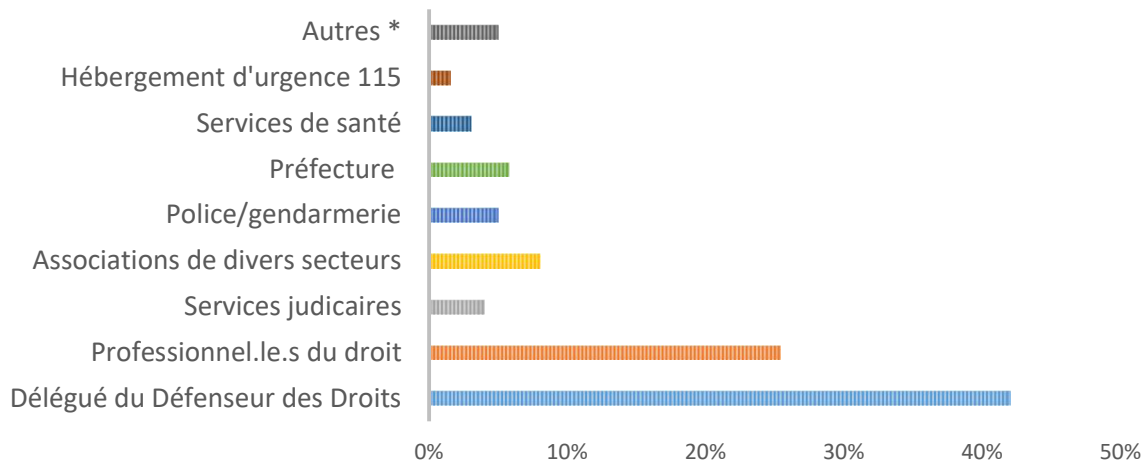
## Orientation du public après traitement de la demande par la MDEJ

**128 personnes, soit 45 % des personnes accueillies** ont été orientées vers d'autres services.

La MDEJ demeure un lieu ressource et passerelle vers d'autres prises en charge en s'appuyant en interne, sur l'équipe pluridisciplinaire et en externe, sur un réseau partenarial spécialisé. L'ensemble des besoins et des freins exprimés par la personne reçue est pris en considération.



- Parmi ces 128 personnes, la majorité (**88 %**) ont été redirigée en externe vers des professionnel·le·s et des institutions spécialisées :



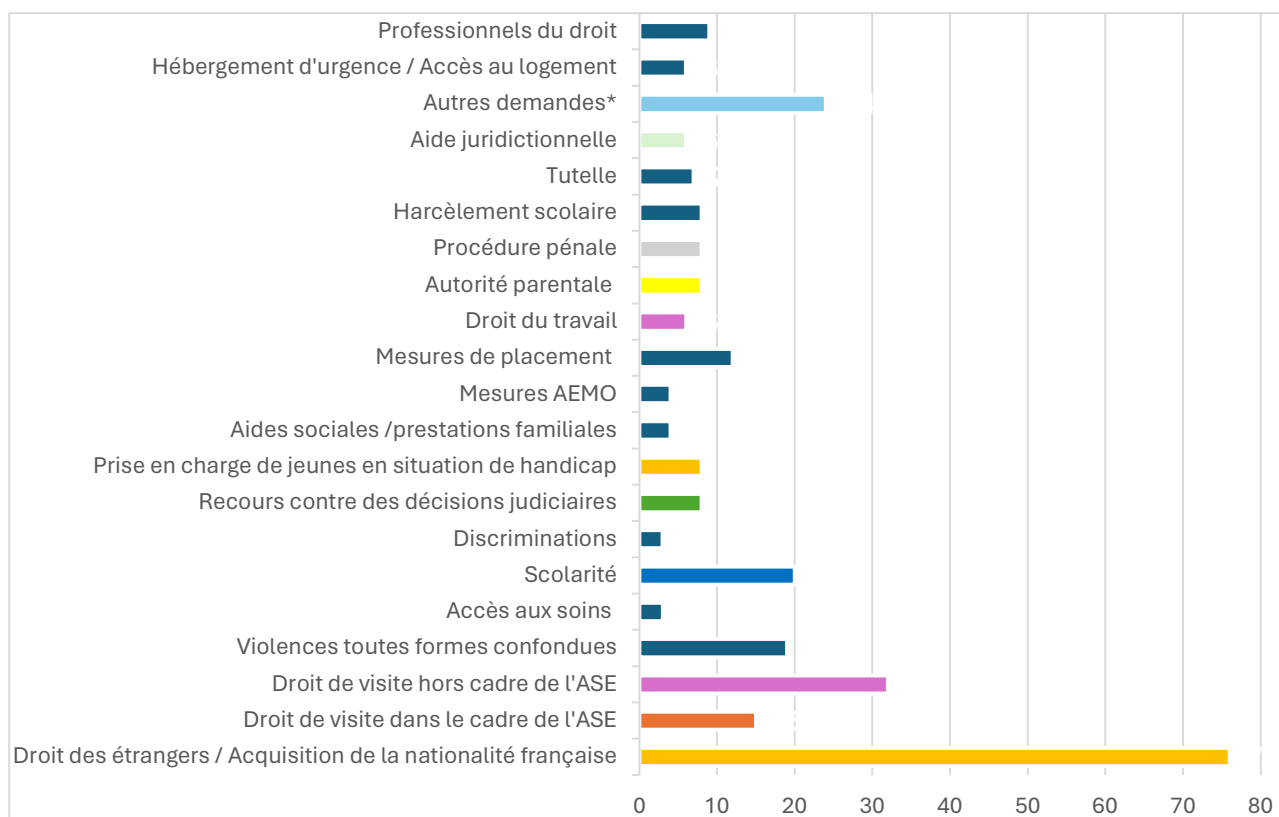
**Autres\*** : service de la CAF, CCAS, protection juridique, ...

L'orientation a été effectuée principalement vers le Délégué des défenseurs des Droits qui, à ce titre, a traité et déposé des conclusions auprès du Défenseur des Droits pour certaines situations.

- **12 %** des personnes orientées ont pu bénéficier des services internes pour une écoute et un soutien psychologique dans le cadre d'un suivi individuel ou d'un échange collectif.

## Nature de la demande

Il s'agit de la **demande principale exprimée** par les personnes ayant sollicité nos services, sachant que des demandes subsidiaires sont également évoquées par ces derniers.



*Autres demandes\* : émancipation, succession, interdiction de sortie du territoire, action de contestation de paternité, adoption, non présentation d'enfant, droit bancaire, ...*

Elle porte majoritairement sur :

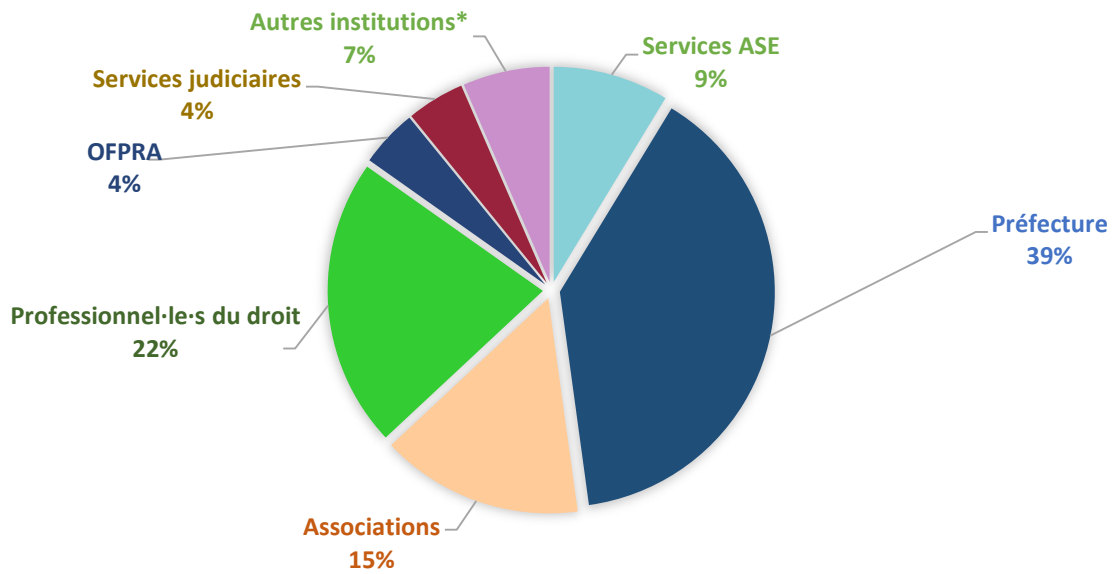
- le droit des étrangers (26,5 %) - une constante demande mais en légère baisse par rapport à l'année 2022
- l'exercice du droit de visite et d'hébergement (16.5 %)
- la scolarité- la péri-scolarité (7 % - *exclusion, mise à pied, non-respect du plan d'accompagnement personnalisé, absentéisme,...*)

5 situations relèvent d'une saisine de la MDEJ dans le cadre de la loi 7 février 2022 pour des enfants protégés : une saisine directe par un enfant et les autres par les parents.

### Diligences accomplies

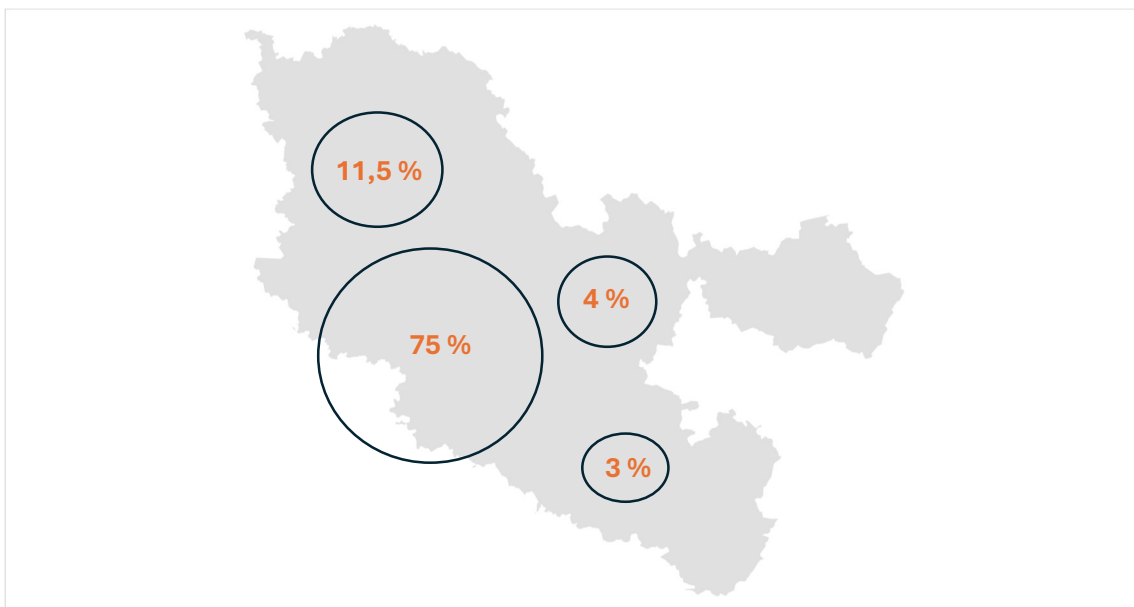
En fonction du degré d'autonomie des sollicitant·e·s et des complexités liées aux procédures, des diligences ont été effectuées par la MDEJ auprès de différents partenaires, afin de les soutenir au mieux dans leurs démarches.

Elles ont été majoritairement accomplies auprès de la **préfecture – soit 39 %**.



Autres institutions\* : services de Police, CAF, PMI...

### Origine géographique des personnes accueillies



- Bassin de vie de la métropole de Metz : 75%
- Moselle Nord : 11,5%
- Moselle Est : 4%
- Moselle Sud : 3%
- Hors département : 2,5 %
- Non précisé : 4 %

Elles proviennent principalement de la ville de Metz et de sa périphérie.

## Remise de bons de consultations dans le cadre du partenariat mené avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Metz

Dans le cadre de ce partenariat, **15 personnes** (contre 3 l'année précédente) ont bénéficié d'une consultation gratuite et complète sur leur affaire.

Un·e avocat·e volontaire a pu leur apporter des conseils et une orientation personnalisés sur les spécificités de leur dossier.

## Création d'une permanence à la Maison Des Adolescents (MDA)

A la demande de la MDA, une permanence assurée par la MDEJ a été mise en place à titre expérimental depuis le mois de novembre 2023 dans leurs locaux. A rythme mensuel, elle est d'une durée de 2h.

Ce sont 2 jeunes qui ont été reçus au cours de ces 2 permanences.

## Promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité, la non-discrimination et développer l'esprit de citoyenneté

- Participation de la MDEJ à des interventions collectives organisées à l'initiative du CDAD

Dates	Nature	Objet	Public concerné
11/01/2023	Ciné-justice « <i>Les choses humaines</i> »	Débat portant sur le film et présentation MDEJ	Lycéen·ne·s et collégien·ne·s
16/01/2023	Reconstitution d'audience - Collège Jean ROSTAND (Metz)	Présentation de la MDEJ	Collégien·ne·s
27/01/2023	Reconstitution d'audience - Lycée Georges de la Tour (Metz)		Lycéen·ne·s
30/01/2023	Reconstitution d'audience - Lycée Fabert (Metz)		
06/02/2023	Reconstitution d'audience - Lycée Cormontaigne (Metz)		
31/03/2023	Reconstitution d'audience - Collège Jean ROSTAND (Metz)	Représentation de la reconstitution d'audience	Collégien·ne·s
14/04/2023	Session de sensibilisation - Collège	Présentation des intervenants judiciaires et de la MDEJ	

**Ce sont 513 jeunes qui ont été présent·e·s à ces sessions.**

- Autres actions menées en collaboration avec d'autres partenaires ou seules par MDEJ

Dates	Objet	Structures/Lieux	Public
07/01/23	Sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant et présentation de la MDEJ	UDAF	Professionnel·le·s
10/01/23		IRTS	Educateur·rice·s des jeunes enfants
13/02/23			Éducateur·rice·s
20/02/23			Assistant·e·s familiaux
06/03/23			CESF
06/04/23	Concours de plaidoiries en partenariat avec la Ligue des droits de l'Homme	Lycée Georges de Latour	Lycéen·ne·s
29/04/23	Les droits de l'enfant handicapé	Médiathèque de Créhange	Professionnel·le·s et grand public
03/05/23	Les droits des MNA	CMSEA - IRTS	Professionnel·le·s
15/05/23	Présentation de la MDEJ	Foyer Mozart	Professionnel·le·s
16/05/23	Sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant	Foyer Mozart	Résidentes
24/05/23	Concours de plaidoiries - présentation de la MDEJ	Lycée Julie Daubié de Rombas	Lycéen·ne·s
		Lycée Saint Exupéry de Fameck	
25/05/23	Conférence - présentation de la MDEJ	IRTS	Assistant·e·s des services sociaux
09/06/23	Sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant et des jeunes et présentation de la MDEJ	Ecole de la 2 <sup>e</sup> chance	Jeunes
14/06/23	Sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant et présentation de la MDEJ	Foyer des jeunes travailleurs les Saules – Association « grandir dignement »	Adolescent·e·s et jeunes adultes
03/07/23	Conférence sur les droits fondamentaux de l'enfant et présentation de la MDEJ	Conservatoire de Musique de Metz	Professionnel·le·s
12/07/23	Sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant et des jeunes et présentation de la MDEJ	Maison d'arrêt de Metz-Queuleu (quartier des mineurs)	Mineurs incarcérés
04/10/23	Le harcèlement scolaire	Collège Jean Rostand	Collégien·ne·s
05/10/23	Présentation de la MDEJ	IRTS	Etudiant·e·s en travail social
31/10/23	Sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant et des jeunes et présentation de la MDEJ	AFEV	Volontaires en service civique
27/11/23	Présentation de la MDEJ	Foyer Sainte Constance	Bénéficiaires de contrat d'intégration
01/12/23	Sensibilisation à l'égalité fille-garçon	Collège Hauts de Blémont	Collégien·ne·s
04/12/23	Sensibilisation aux droits fondamentaux de l'enfant et des jeunes et présentation de la MDEJ	Lycée Rosa Parks	Lycéen·ne·s

**1071 participant·e·s ont bénéficié de ces sessions.**

Elles ont été réalisées avec notamment le concours des 2 bénévoles de la MDEJ.

Dans le cadre de sa démarche collaborative, la MDEJ associe d'autres structures partenariales afin de répondre aux besoins les plus spécifiques.

Ainsi, une action de sensibilisation portant sur l'égalité fille-garçon a été menée le 22 novembre 2023 par le CIDFF, en sa qualité de prestataire de service, et ce, à destination des élèves du Collège Hauts de Blémont (soit 24 participant·e·s).

➤ Manifestations organisées par la MDEJ

- Une conférence portant sur « **La vie privée : un droit pour l'enfant** »

Ayant eu lieu le 23 mars 2023 à l'Hôtel de Ville de Metz, elle a été animée par Éric DELEMAR, Défenseur des Enfants.

Le rapport de la Défenseure des droits relatif au droit à la vie privée de l'enfant a été présentée et a mis en lumière les questionnements des jeunes en la matière ainsi que ceux des personnes qui l'entourent au quotidien (parents, professionnel·le·s,..). Des précisions sur le rôle et les pratiques de ces derniers ont été apportées afin de mieux garantir ce droit fondamental.

Cette conférence a réuni des représentants d'institutions, des professionnel·le·s de tous secteurs d'activité et le grand public (soit 51 participant·e·s), malgré le mouvement de grève ayant lieu le jour même.

- Une représentation de théâtre forum « **Jouez pas avec nos droits !** »

Elle s'est déroulée le 20 décembre 2023 à l'AGORA de Metz. Elle a rassemblé un jeune public ainsi que des professionnel·le·s de différentes structures. Plusieurs adolescent·e·s issu·e·s de MECS se sont mis en scène autour de la question des atteintes aux droits de l'enfant.

Initiés aux techniques du théâtre forum par la compagnie Rod'Trip, ils ont évoqué différentes thématiques : le harcèlement scolaire, le cyberharcèlement, les stéréotypes de genre, les inégalités fille-garçon, la liberté d'opinion, la liberté de culte, ...

Le public a pu interagir avec l'animateur et les jeunes comédiens afin d'exprimer son point de vue et proposer des alternatives qui ont pu être rejouées ...

Il a profité également de l'intervention de Maître Anne MULLER, Vice-Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Metz qui a enrichi les échanges en apportant un éclairage juridique sur les thèmes évoqués au cours des différentes saynètes et en répondant aux questions du public.



# THEATRE FORUM

*Jouez pas avec nos droits !*

Des jeunes adolescent-es se mettent en scène autour de la question des droits de l'enfant en compagnie de la troupe Rod'Trip.



20 décembre 2023

à 17 h

à l'AGORA

4 rue du Théodore de Cargan  
57050 Metz

Entrée gratuite  
Réservation obligatoire

07.56.36.89.99

mdej@epe57.fr



Avec le soutien et le partenariat



Elles ont été développées via différents canaux :

- En sus d'une plaquette institutionnelle de la MDEJ, un flyer de présentation de la MDEJ et une affiche à destination des jeunes ont été élaborés afin de leur permettre d'avoir une meilleure visibilité de la MDEJ.
- Des publications régulières sont effectuées sur les différents réseaux sociaux de l'EPE (Facebook et LinkedIn), mettant en avant les actualités de la MDEJ.
- La nouvelle version du site internet de l'EPE, devenue opérationnelle depuis juillet 2023, intègre désormais l'offre de services proposée par la MDEJ, venant consolider la communication développée jusqu'à ce jour.
- 2 articles sont parus en 2023 à la revue nationale de l'École des Parents, l'un consacré à la présentation de la MDEJ et de son premier bilan (*série n° 64, printemps 2023*) et l'autre à l'interview d'Éric Delemar relatif au respect de l'intimité de l'enfant (*article hors-série n°4 « la parentalité à l'ère numérique »*).



✓ Article relatif à la présentation de MDEJ de Moselle

terrain  
RÉSEAU DES EPE

EPE DE MOSELLE

## MAISON DES DROITS DE L'ENFANT ET DES JEUNES : Premier bilan

**Pour que les mineurs puissent faire valoir les droits qui leur sont reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), encore faudrait-il que ces derniers soient connus des intéressés, des familles, mais aussi des professionnels qu'ils sont amenés à rencontrer.** Or, selon une enquête menée en 2017, 48 % des personnes interrogées pensaient alors que les enfants n'ont aucun droit spécifique!<sup>1</sup> C'est pour pallier cette ignorance que le conseil d'administration de l'EPE de Moselle, particulièrement sensible, par sa composition, à cette thématique<sup>2</sup>, a fondé la Maison des droits de l'enfant et des jeunes (MDEJ), consacrée au respect et à la mise en œuvre des principes de la Cide. La méconnaissance des systèmes de protection n'est d'ailleurs pas la seule, l'insaisissabilité des organisations de défense de ces droits et l'absence de coordination des acteurs mosellans ont tracé les contours de la mission que s'est donnée ce lieu d'accueil en novembre 2021 : accueil individuel, assuré par le biais d'un Point Justice des jeunes, l'éducation du public ainsi que la promotion des structures qui apportent du soutien dans le domaine du droit des mineurs<sup>3</sup>; services de médiation

**Le 23 mars, Éric Deleamar, Défenseur des enfants, présentait le rapport qu'il a publié sous l'égide de la Défenseure des droits, Claire Hédon, à la Maison des droits de l'enfant et des jeunes, ouverte par l'EPE 57 en novembre 2021. Le point sur un projet novateur.**

par VIRGINIE GAYON





Le Défenseur des enfants à l'hôtel de ville de Metz, le 23 mars 2023.

**LE CHIFFRE**

**49%**

**DES PERSONNES QUI SE SONT ADRESSÉES AU POINT JUSTICE DES JEUNES SONT DES HOMMES, alors que généralement les papas sont rares à participer aux actions de soutien à la parentalité classiques.**

C'est aussi en partenariat que la promotion des droits de l'enfant s'organise. À appuyer les UNES sur les autres, selon Jérémie Gall, directeur de l'EPE, les structures publiques et associatives qui œuvrent autour de cette thématique ne peuvent que gagner en efficacité et en visibilité. Cette coopération doit permettre, en outre, de toucher des publics aussi divers que possible. Elle se concrétise sous forme de conférences, ciné-débat, expositions, ateliers pédagogiques, groupes d'échanges, reconstitutions d'audience... sur des thèmes variés. La MDEJ a aussi l'ambition de devenir un centre de ressources. S'adressant à la charte Educadrôle<sup>4</sup>, dont elle est signataire, elle s'attache à rassembler

plquettes, vidéos et autres supports publiés par Amnesty International, Handicap International, le Défenseur des droits, etc. et met à la disposition des acteurs de l'éducation aux droits le matériel pédagogique existant.

**UN MANDAT SPÉCIFIQUE**

La MDEJ a par ailleurs reçu du Département un mandat spécifique : garantir les droits des enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance<sup>5</sup>. Ces enfants, de leur côté, ont la possibilité de saisir la MDEJ. L'équipe en est encore aux premiers contacts avec la direction des établissements du secteur. Ces rendez-vous sont focalisés sur la structure, de prendre connaissance des attentes des différents établissements, de recueillir la parole des enfants, bref, de tracer les liens de confiance indispensables à la réalisation de cette mission. La question de la confiance se pose également du côté des familles. Le personnel de la MDEJ, en tant que spécialiste de la parentalité, est un tiers médiateur efficace entre ces derniers, qui écoutent plus volontiers un professionnel indépendant, et l'instance judiciaire.

**ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DE MOSELLE**

Maison des associations  
1, rue du Cœlloisquet  
57000 Metz

68 | L'ÉCOLE DES PARENTS n°147 | Printemps 2023

Printemps 2023 n°147 | L'ÉCOLE DES PARENTS | 69

✓ Interview d'Eric Deleamar relatif au respect de l'intimité



**Interview**

**Éric Deleamar**  
Ancien éducateur spécialisé, directeur au centre de l'enfance Henri Fréville, à Chantépie (55). Il est Défenseur des enfants depuis novembre 2020.

**Éric Deleamar, Défenseur des enfants, commente le rapport annuel qu'il a publié avec la Défenseure des droits, Claire Hédon, consacré en 2022 au respect de la vie privée des enfants.**

PROPOS RECUEILLIS PAR KARINE HENDRIKS

## LE RESPECT DE L'INTIMITÉ EST NÉCESSAIRE AU BON DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

**En quoi la thématique du numérique rejoint-elle la question de la vie privée des enfants ?**

**Éric Deleamar :** La vie privée des enfants recouvre tout ce qui touche à leur intimité et doit être préservé du regard des autres, que ce soit chez eux ou dans un cadre collectif. Pour ce rapport, nous avons consulté et fait participer plus de 1100 enfants et jeunes de 6 à 21 ans. Tous nous ont d'abord parlé d'espaces de vie, de chambre, de toilettes, de vestiaires. Mais la révolution numérique et l'avènement des réseaux sociaux ont aussi bouleversé les frontières entre ce qui est privé et ce qui est public. Avant, vous aviez un journal intime, rangé, caché. Maintenant, toute votre vie est dans votre Smartphone, un outil connecté, et risque d'être dévoilée. Les copains d'aujourd'hui, à qui vous

envoyez des photos, ne le seront peut-être plus demain. Les enfants ne découvrent que tardivement, parfois lorsque les conséquences sont déjà graves, que ces outils à qui ils confient leur intimité sont technologiquement publics. C'est pourquoi nous recommandons d'inscrire dans la loi des modules d'éducation au numérique dès l'entrée au collège.

**Vous soulignez dans ce rapport le développement des atteintes à la réputation et recommandez une meilleure sensibilisation au cyberharcèlement. Ce qui est fait n'est pas suffisant ?**

**É. D. :** Il serait malhonnête de dire que rien n'a été fait. Nous saluons la généralisation, depuis septembre 2021, du programme pHARE<sup>1</sup>. C'est très intéressant, mais les personnels de l'éducation >>>

**À LIRE**

**D** >>> nationale soulignent le manque de moyens au regard de l'ampleur du phénomène, et de nombreux retards dans la formation des élèves ambassadeurs... En attendant, nos saines ne baissent pas, avec chaque année des dizaines de situations de harcèlement scolaire, qui se poursuivent presque toujours par du cyberharcèlement. La plupart du temps, la victime n'a pas été assez protégée, et c'est souvent elle qui finit par changer d'école. Certains élèves nous disent des choses incroyables : « Alors que nous étions sensibilisés en classe, certains d'entre nous vivions le harcèlement dans les toilettes du collège, et après on nous demande pourquoi on n'a pas parlé avant. Tout le monde sait ce qui se passe dans les toilettes et ça ne bouge pas... » Les enfants se rendent bien compte des contradictions dans le discours des adultes : on ne peut pas leur dire en classe qu'ils ne doivent pas harceler, qu'ils doivent parler s'ils sont victimes et fermer les yeux sur ce qui se passe dans les autres espaces de vie de l'établissement. Maintenant, dans les toilettes, en plus d'être harcelé, on peut être filmé. Le numérique révèle des carences d'éducation à la citoyenneté, d'information sur le droit à l'image, d'éducation à ses propres droits... toutes dues à une conception de l'enfant uniquement comme objet de protection, aux dépens de sa qualité de véritable sujet de droit. Il est urgent de repenser la protection des enfants dans tous les lieux où ils évoluent pour mieux préserver leur intimité tout en leur transmettant dès le plus jeune âge la conscience du respect de leur corps et de celui des autres.

**Il y a aussi de plus en plus d'enfants « influenceurs » sur les plateformes en ligne, mis en scène par des adultes. Êtes-vous satisfait de la loi de 2020, qui encadre leur travail ?**

**É. D. :** Cette loi qui leur donne un statut, comme aux enfants artistes, a combié un vide juridique. Depuis, une charte a été signée<sup>2</sup> sous l'égide de l'Arcom<sup>3</sup> et d'Enfance pour renforcer l'information et la protection des mineurs sur ces plateformes en matière de diffusion des images. Il y a donc de réels progrès. C'est fondamental.

**Vous invitez les parents à ne pas mettre de photos de leur enfant en ligne sans son consentement ?**

**É. D. :** La question de l'image nous concerne tous. Je crois qu'il faut sensibiliser les parents au fait que l'image de leurs enfants ne leur appartient pas. Cela pose donc la question du consentement. Bien sûr, la plupart d'entre eux partagent ces photos dans le cercle privé, mais ils ne sont jamais à l'abri qu'elles soient repartagées. L'entourage ne comprend pas toujours que l'enfant peut ne pas avoir envie d'être exposé, par crainte de moqueries. Certains enfants de 8-10 ans découvrent que leurs parents ou leurs grands-parents ont mis sur Internet des photos d'eux sur la plage, en maillot de bain. Ils nous demandent : « Dites leur d'arrêter ! » Que dirait un adulte si on diffusait des photos de lui sans lui demander son autorisation ? Et on reproche aux adolescents de ne pas faire suffisamment attention à des étudiants de publier des photos de fête qu'un futur employeur pourrait voir ! Les parents ont un devoir d'exemplarité. Protéger le corps, c'est aussi protéger l'image du corps. Et considérer l'enfant comme un sujet de droit, c'est lui demander son consentement.

**Le rapport parle aussi des systèmes de contrôle parental, « peu utilisés », dit-vous, et de la surveillance des enfants par des outils numériques. Comment protéger l'enfant sans être trop intrusif ?**

**É. D. :** Ce qui relève de la vie privée d'un enfant est encadré par l'autorité parentale, dont beaucoup de parents méconnaissent les principes : assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation et tout ce qui contribue à son épanouissement, sans violence physique ni psychologique et en associant aux décisions qui le concernent, en fonction de son âge et de sa maturité. Ça, c'est la loi indépendamment du numérique : vous voyez que cela fait écho à tout ce qu'on a dit ! Les parents ont un devoir de protection, et la loi du 2 mars 2022, qui rend obligatoire la pré-installation d'un système de contrôle parental sur tous les équipements numériques, est un message clair qui leur est envoyé. Tous les enfants que j'ai rencontrés comprennent qu'il y ait des règles à respecter. Mais pas qu'on les espionne sans leur dire... Quand on leur donne un portable, après un échange sur leur capacité à gérer cet outil, ils souhaitent qu'on leur fasse confiance. Et la confiance, ce n'est pas le contrôle, c'est la prévention. L'équilibre entre protection et émancipation, qui implique de « faire confiance », est difficile à trouver. Il ne peut passer que par des règles claires, lisibles.

**Dans le rapport, vous accordez une place aux enfants qui font l'objet d'une mesure d'aide sociale ou de protection judiciaire. Et préconisez que soit intégrée au projet pour l'enfant la question des équipements en outils de communication. Pourquoi ?**

**É. D. :** Le droit à correspondre des enfants suivis par la protection de l'enfance est encadré par les professionnels qui en ont la charge. Mais les outils numériques ont révolutionné le travail social. Auparavant, certaines conversations entre les parents et l'enfant se faisaient sous le contrôle d'un éducateur, ou ce dernier échangeait d'abord avec le parent. Avec un Smartphone, l'enfant peut appeler comme il veut. Cela complique le travail des

## UN DROIT ASSIS JURIDIQUEMENT

L'article 9 du Code civil stipule que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». La valeur constitutionnelle de ce droit a été consacrée en tant que composante de la liberté personnelle<sup>1</sup> et reconnue sur le plan international dès l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui précise que le respect de la vie privée couvre celui de la famille, du domicile, de la correspondance, ainsi que les atteintes à l'honneur et à la réputation.

<sup>1</sup> Conseil constitutionnel, 18 janvier 1995, n° 94-352 DC.

La Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, elle, prévoit une protection de la vie privée de l'enfant, sujet de droit à part entière, à travers ses articles 8 (droit de préserver son identité, son nom et ses relations familiales) et 16 (droit à la protection contre les impositions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile, sa correspondance et contre les atteintes illégales à son honneur et à sa réputation).

éducateurs, par exemple lorsque le lieu de placement doit être tenu secret. Certaines équipes interdisent donc le téléphone portable. Or, ces enfants ont les mêmes droits que les autres. On s'aperçoit qu'il n'y a pas vraiment eu de réflexion sur la régulation des outils numériques pour les enfants les plus vulnérables<sup>1</sup>. Souvent, on interdit, mais on ne sensibilise pas. Des éducateurs vous diront aussi que, grâce au téléphone portable, ils gardent le lien avec les enfants, arrivent à les contacter quand ils sont en retard, voire en fugue. Il peut aussi y avoir des effets positifs !

**Quelles peuvent être les conséquences des atteintes à la vie privée des enfants ?**

**É. D. :** Tous les professionnels que nous avons rencontrés nous ont dit que le respect de l'intimité est nécessaire au bon développement de l'enfant et à sa construction. Il est essentiel d'offrir à l'enfant une protection et une éducation qui lui permettent de se construire une intimité solide, résistante pour établir un rapport au monde ouvert, confiant, et devenir un individu libre, autonome et respectueux des autres. ■

<sup>1</sup> À ce sujet, lire *Le Smartphone des enfants placés*, d'Emilie Potin, avec Gaëlle Henaff et Hélène Trellu (épis, coll. « L'école des parents », 2020).

Hors-série n° 4 Printemps 2023 L'ÉCOLE DES PARENTS | 47

## Fédérer et animer un réseau de partenaires engagés

La MDEJ a l'ambition de déployer une dynamique et un espace coopératif et indépendant orienté vers l'accompagnement et la promotion des droits de l'enfant à une échelle départementale voire transfrontalière.

A cette fin, des prises de contacts et des rencontres ont été réalisées au cours de l'année 2023. L'implication de la MDEJ s'est également manifestée par sa participation à des actions collectives mises en place à l'initiative du réseau partenarial.

- Co-construction de relations partenariales
- Dans l'optique de mettre en place et/ou de renforcer les liens collaboratifs, des échanges avec différentes institutions ont été menés.

Dates	Structures rencontrées	
19/01/23	Service « Groupe du Schéma Enfance Jeunesse Familles » du Conseil Départemental de Moselle	
20/01/23	Direction de l'École de la 2e Chance	
20/01/23	Service « Contrôle et de la qualité des établissements » du Conseil Départemental de Moselle	Service « Droit des familles et relations avec les usagers » du Conseil Départemental de Moselle
31/01/23	Direction de la Mission Locale du Pays Messin Responsables de secteurs de la Mission Locale du Pays Messin	
23/02/23	Direction de la Fédération des Centres Sociaux de Moselle	
03/03/23	Direction du CIDFF Metz	
15/03/23	Prise de connaissance et temps de travail collégial avec la nouvelle Direction Enfance et Famille	
20/03/23	Conseillers/conseillères de la Mission Locale du Pays Messin - réunion d'équipe	
21/04/23	UNICEF	
21/04/23	Maison de la parentalité de Boulay	
04/05/23	Famille Rurale de Moselle	
10/05/23	Protection judiciaire de la jeunesse	
12/05/23	Inform'elles	
12/05/23	Ligue de l'enseignement FOL 57	
15/05/23	Foyer Maternel Mozart	
24/05/23	Maison des Adolescents (MDA) – Cadre de santé	
05/06/23	Maison de la Protection des Familles (équipe de gendarmes)	
24/08/23	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	
31/08/23	Entre tous – ADEPEPE 57	
08/09/23	AP SIS Emergence	
12/09/23	Responsable de secteur Mission locale (ML) et responsable de la parentalité ML	
27/09/23	Maison des Adolescents - Ensemble de l'équipe de la MDA	
05/10/23	Pôle Education de la Ligue de l'enseignement - Fédération de Moselle	
21/11/23	Mouvement du Nid	
04/12/23	Coordinateur et cadres de santé - MDA	
05/12/23	Conseillère technique en faveur des élèves et assistantes scolaires Bassin Metz Education Nationale	

- Participation de la MDEJ au réseau messin de lutte contre les violences faites aux femmes

La MDEJ est ainsi présente aux réunions plénières organisées par Inform'elles. Elle prend également une part active dans des groupes de travail « la veille juridique » et « les enfants ».

Dans le cadre de ces groupes de travail rassemblant des professionnel-le-s de divers horizons, des réflexions autour d'actions visant à tendre vers un meilleur accompagnement des femmes victimes de violences et des enfants victimes ou exposés à ces violences sont menées.

- Participation de la MDEJ au projet CAPACITI (PartiCipation, PIAce et Pouvoir d'ACTion des enfants dans la promoTion de leurs droIts)

Dans le cadre de ce projet interrégional CAPACITI qui mobilise les universités européennes du Grand Est (Luxembourg, Belgique, Allemagne et France) et des partenaires de terrain, l'EPE a été sollicitée par Nadine DEMOGÉOT, psychologue et maître de Conférences en Psychologie clinique à l'Université de Metz.

Une rencontre a eu lieu le 21 novembre 2023 afin d'échanger plus amplement sur le projet.

Les attentes s'inscrivent dans la possibilité de développer un espace partagé dans le champ de la Protection de l'Enfance sur les questions relatives aux pratiques professionnelles, aux activités de recherche (Protection des mineurs, violences intrafamiliales, violences sexuelles, etc.) et aux axes de formation.

En outre, il est envisagé de créer une Chaire centrée sur la protection de l'enfance (PERForm) / laboratoire Interpsy-Université de Lorraine qui a pour objectif de contribuer à la mise en valeur des nouvelles compétences nécessaires aux professionnel-le-s de la protection de l'enfance, à la réflexion sur les mutations de ces métiers et à la définition des bonnes pratiques professionnelles.

Concernant l'EPE et de ses différents pôles notamment la MDEJ, à l'appui de rencontres avec les parents, les jeunes et les professionnel-le-s qui les accompagnent, les attentes pourraient être :

- de comprendre, d'explorer la manière dont les droits et la parole des enfants, des adolescents et de leurs familles sont pris en compte ;
- de participer à la création et au développement d'un pôle de compétences et de pratiques professionnelles innovantes ancrées dans les problématiques sociétales actuelles et au plus proche des attentes des acteurs concernés par les métiers de l'intervention psychosociale et éducative.

Un calendrier sera défini en 2024 concernant ce travail collaboratif.

- Participation de la MDEJ à des évènements organisés au-delà du territoire mosellan

Des partenaires intervenant sur d'autres territoires ont convié la MDEJ à assister et/ou à intervenir à des manifestations touchant aux droits de l'enfant.

- Les 31 mai et 1<sup>e</sup> juin 2023, la MDEJ de Moselle a été invitée et a assisté à Toulouse, en présence d'Éric Delemar, défenseur des enfants à 2 journées organisées par la MDEJ de Toulouse pour fêter ses 30 ans :
  - l'une à destination de professionnel·le·s autour d'un colloque « les droits des enfants en action »
  - l'autre à destination des enfants, des jeunes et des familles autour d'animations sur les droits des enfants
- Le 9 septembre, la MDEJ a assisté à un ensemble de conférences, débats et autres activités « *Les droits des enfants, c'est maintenant* » mis en place par l'association Des Droits pour Grandir et La Comète. La manifestation a réuni Éric Delemar, Geneviève Avenard, ancienne défenseure des droits des enfants et Philip Jaffé, vice-président du Comité sur les droits de l'enfant de l'ONU à Héringue.
- Le 7 novembre, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) a organisé un concours de plaidoiries au lycée Marquette à Pont à Mousson. Un temps a été consacré à l'implication de la LDH dans la MDEJ et à une présentation du rôle de la MDEJ.
- Le 15 novembre, la MDEJ a participé à Paris à la présentation du rapport 2023 de la Défenseure des droits consacrée au droit aux loisirs, au sport et à la culture.
- Le 23 novembre, la MDEJ a répondu également présente à la journée portant sur les droits de l'enfant dans le cadre du projet « Laïcité Vivre Ensemble » organisé par l'association Francas de Lorraine qui s'est déroulé à Longwy.

## Focus sur la mission relative aux enfants protégés

Des rencontres avec les responsables d'établissements accueillant les enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ont eu lieu au cours de l'année 2023.

En vertu du mandat délivré par le Conseil Départemental en vue de garantir les droits des enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance, les premiers contacts réalisés avec la direction des établissements du secteur ont été l'occasion de :

- présenter le domaine d'intervention de la MDEJ,
- prendre connaissance des attentes des différents établissements,

- réfléchir ensemble aux modalités de recueil de la parole des enfants et de la manière d'intervenir auprès des jeunes afin de les informer de l'existence de la MDEJ et de ses missions.

## 1. Quelques données chiffrées

- Ce sont **17 MECS** rencontrées par la MDEJ sur l'ensemble du territoire mosellan.

Des temps d'échange ont eu lieu avec :

- La direction uniquement : 41%
- La direction et chef-fe-s de service : 47%
- La direction et l'ensemble de l'équipe : 12%

4 visites au sein de ces établissements ont été effectuées dans le cadre de ces rencontres. D'autres seront susceptibles d'être réalisées au moment de la présentation de la MDEJ aux enfants.

- Des sessions de sensibilisations aux droits fondamentaux de l'enfant suivies d'une présentation de la MDEJ ont été menées à destination des enfants et des jeunes confiés aux services de l'ASE.

Ce format permet de faciliter aux jeunes une meilleure compréhension de la notion de « droit » et de mieux cerner ce que la MDEJ peut leur apporter dès lors qu'ils estiment que leurs droits sont lésés. Les sessions sont de nature à favoriser la libre expression de ces enfants et de nourrir un débat autour des principaux droits de l'enfant.

Ce sont **9 sessions réalisées** dans **7 MECS** et **110 enfants et jeunes protégés** qui ont été sensibilisés au cours de l'année 2023.

- Foyer Carrefour
- Fondation Saint-Jean
- MECS "la Versée"
- Centre d'Accueil et d'Accompagnement pour Adolescents
- Foyer d'Accueil des Jeunes Ouvriers
- MECS Fondation Vincent de Paul de Richemont
- MECS Moissons Nouvelles de Rémilly

Pour ce qui concerne les autres établissements, d'autres impératifs leur incombant n'ont pas permis de mener ces interventions collectives en 2023.

## 2. Analyse des besoins et des attentes des MECS

Un état des lieux a été dressé lors de ces temps d'échange afin de pouvoir recenser les besoins et les attentes de ces établissements en matière des droits de l'enfant et des jeunes, tant au niveau du public accueilli (enfants protégés et parents) que des professionnel·le·s intervenant au sein du lieu de vie.

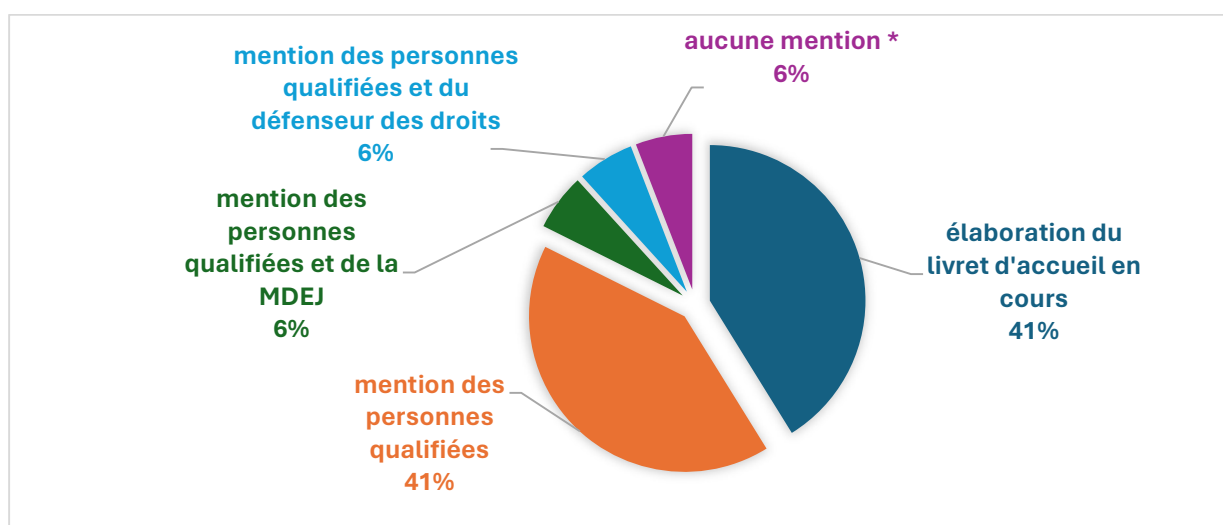
Une trame à cette fin a été réalisée par la MDEJ pour assurer une meilleure homogénéité des réponses et pour permettre de disposer d'éléments de comparaison.

### Analyse du questionnaire

#### 1) Y a-t-il un référent chargé de la question des droits de l'enfant au sein de l'établissement ?

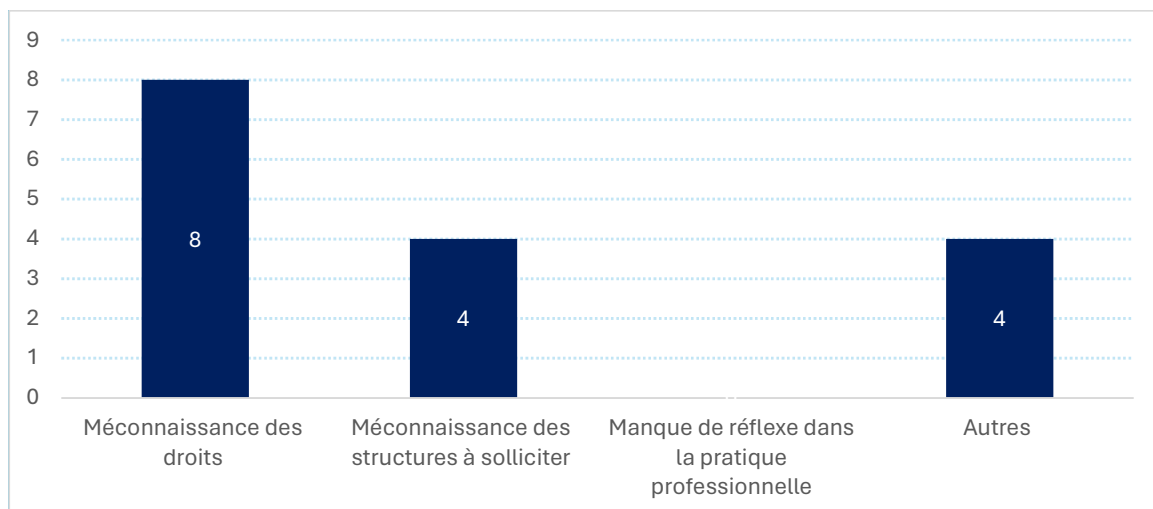
Seule 1 structure sur les 17 rencontrées a une référente en la matière au sein de l'établissement. Il s'agit d'une référente nationale rattachée à la direction générale de la structure.

#### 2) Dans le livret d'accueil figure-t-il l'information portant sur la défense des droits de l'enfant et des jeunes ?

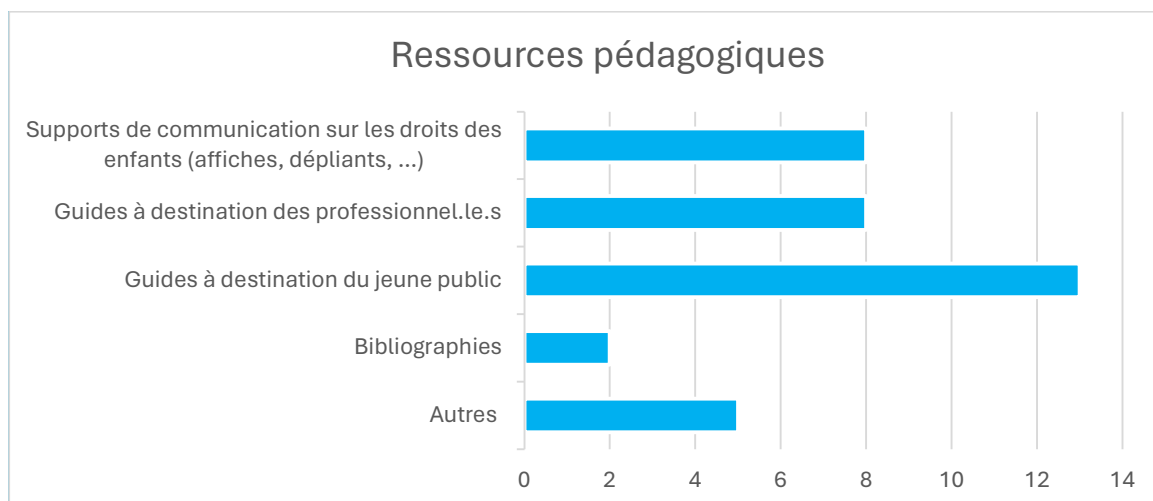


\* livret nouvellement finalisé avec une direction arrivée récemment

### 3) Quel(s) type(s) de difficulté(s) rencontrez-vous dans la pratique des droits des enfants et des jeunes ?



### 4) Avez-vous des besoins particuliers dans le domaine relevant des droits de l'enfant ?



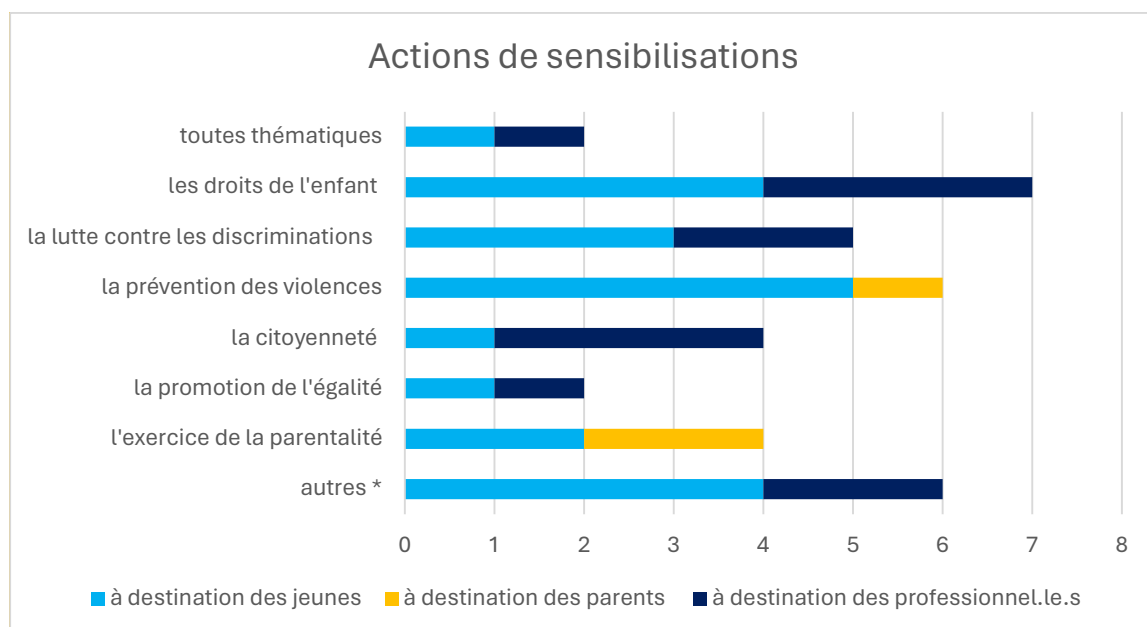
Parmi les guides à destination des jeunes, 7 MECS expriment le besoin de disposer de guides à destination des enfants et des jeunes **sur toutes thématiques** touchant aux droits de l'enfant et des jeunes.



D'autres précisent vouloir avoir à disposition des guides :

- adaptés et traduits en différentes langues pour les mineurs non accompagnés
- portant sur les réseaux sociaux
- portant sur le fonctionnement de la justice
- sous forme de BD ou ayant un caractère ludique et pour les adolescent-e-s, des guides portant sur les dispositifs existants localement, utiles notamment à leur sortie de leurs lieux de vie, une fois devenus majeurs.

Concernant les supports de communication, elles attirent l'attention sur la vulgarisation de tels outils pour une meilleure compréhension des plus jeunes et de permettre aux plus âgés d'aller vers une réelle autonomie.



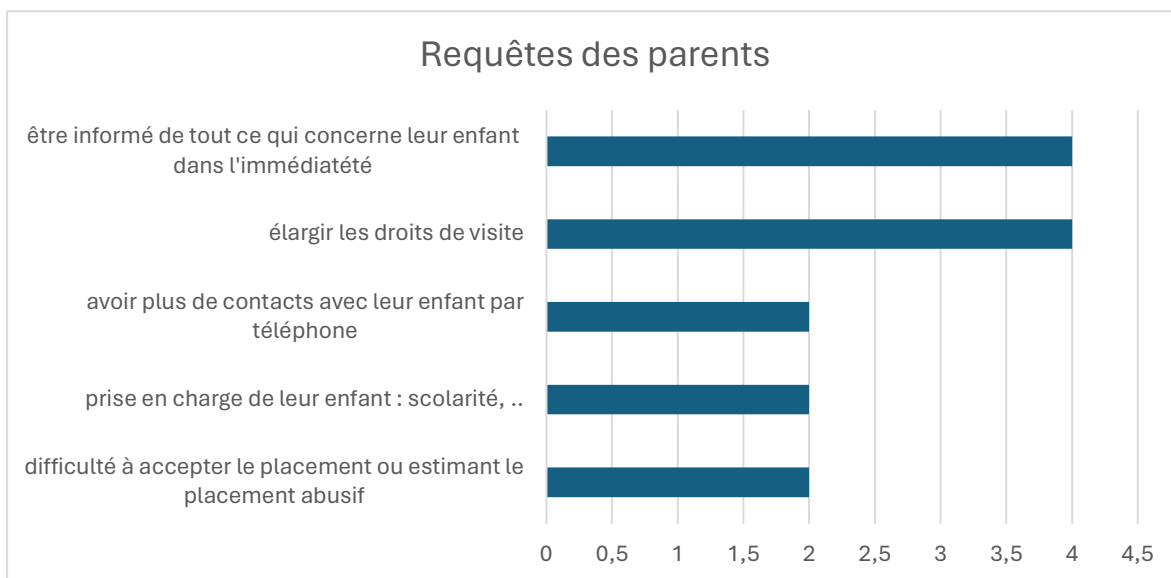
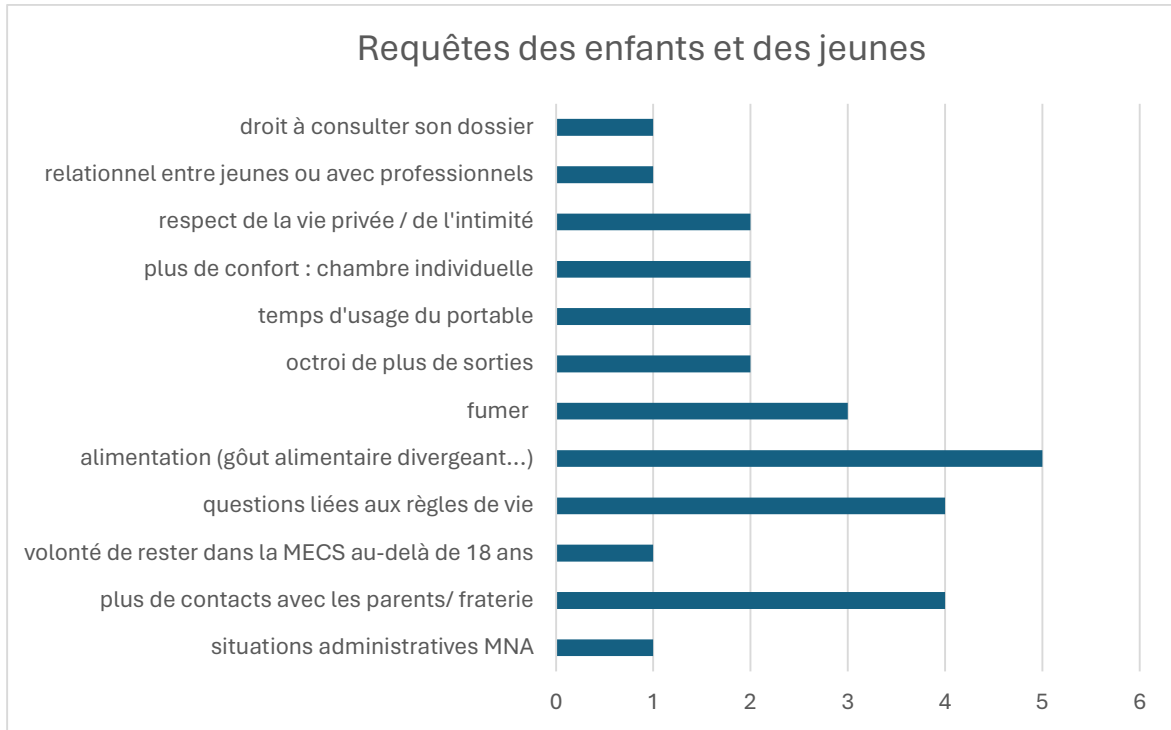
Autres\* : le droit à la sexualité, les notions clés en contrat d'apprentissage, le respect du corps,...

**Besoin de soutien à l'organisation d'une manifestation pour :**

- Mise en place d'un projet culturel avec les jeunes
- Stand sur les droits de l'enfant avec outils à l'appui lors des fêtes annuelles organisées par la MECS
- Présence de la MDEJ lors des conseils de vie sociale des enfants

## 5) Avez-vous reçu des requêtes des parents ou des enfants ?

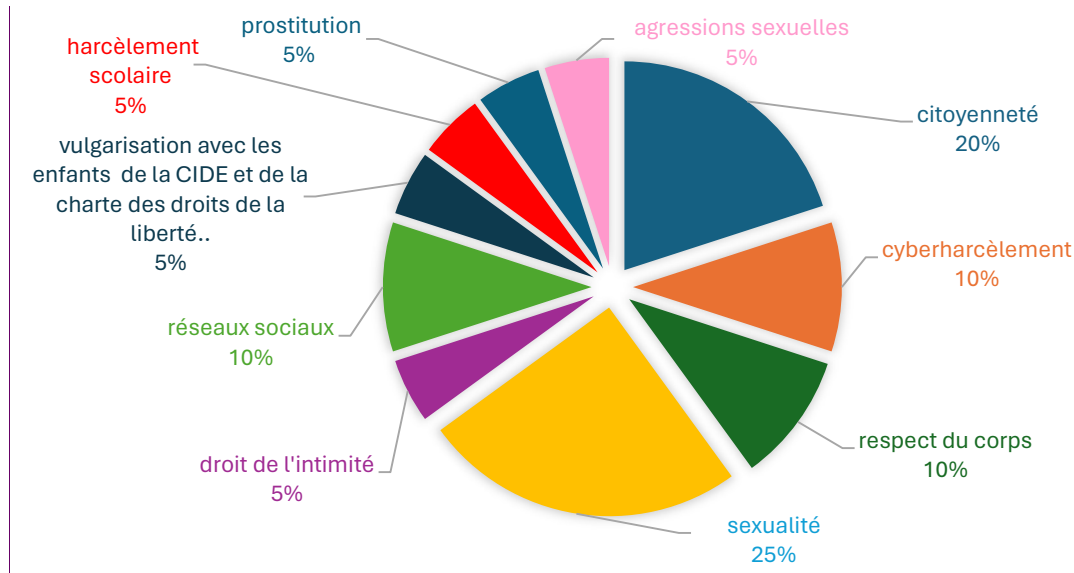
Les enfants comme les parents expriment des doléances, les plus fréquentes sont :



Elles sont traitées en interne à différents niveaux.

## 6) Des actions en lien avec les droits de l'enfant sont-elles menées au sein de l'établissement ?

Des interventions collectives sont menées au sein des structures mais certaines ne sont pas traitées sous le prisme du droit.



## 7) Des projets sont-ils en cours d'élaboration ?

6 établissements ont répondu par la négative en raison de divers projets menés sur d'autres aspects tels que la création de projet de vie, restructuration, ...

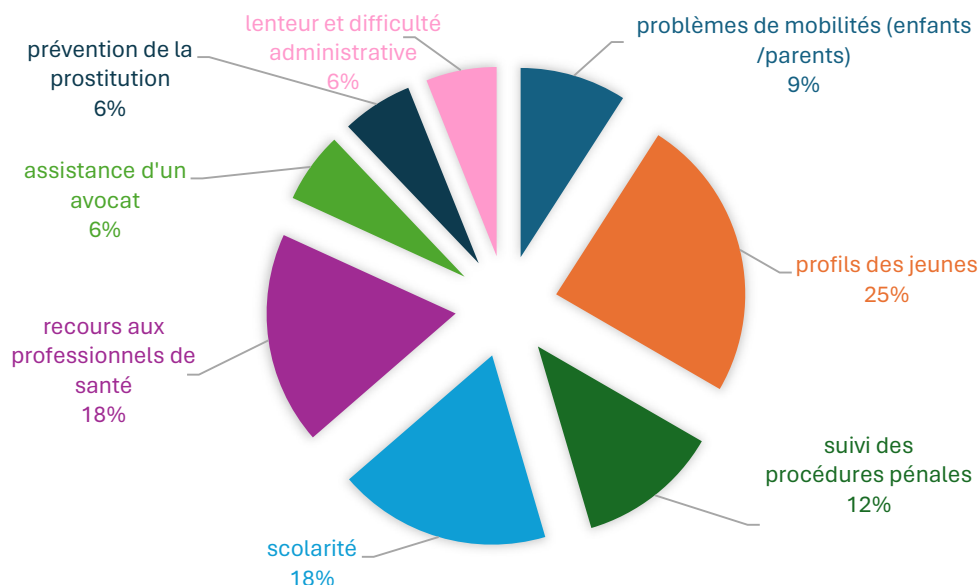
Pour les autres, les projets portent sur la citoyenneté, le droit à la différence, la prostitution,...

## 8) Comment envisagez-vous la mise en place de notre coopération ?

- Participer au comité de coordination que souhaite mettre en place la MDEJ
- Organiser des manifestations culturelles sur les droits de l'enfant avec les clubs de prévention de Borny, Woippy..
- Développer des actions collectives portant sur les droits à destination des parents
- Associer la MDEJ d'une part au Conseil de Vie Sociale (CVS) instance de régulation et d'autre part, lors de la mise en place pour l'année 2024 des délégués d'enfants dans chaque groupe et au moment de la mise en place des enfants médiateurs
- Saisir la MDEJ pour des questions d'ordre juridique ou pour des situations pour lesquelles il est compliqué de mettre en œuvre des procédures
- Sensibiliser aux droits de l'enfant via des jeux, un parcours par exemple ou via une activité culturelle
- Intervention collective régulière de la MDEJ (une fois par an) auprès des jeunes qui vont être amenés à quitter la structure à leur majorité



**Des freins plus au moins apparents constatés par les MECS viennent se heurter à la mise en œuvre effective des droits de l'enfant.**



- **25% des MECS rencontrées** évoquent une part croissante de jeunes ayant des troubles de comportements ou psychologiques et/ou ayant un handicap reconnu par la MDPH. Ce qui peut compliquer entre autres la cohabitation avec les autres jeunes, mettre à mal leur scolarité...
- La difficulté relative au recours aux professionnel·le·s de santé est un point soulevé par **18%** des MECS. Il semblerait à titre d'illustration que les enfants confiés ne seraient pas prioritaires dans les CMPP dans la mesure où il est estimé que les MECS disposent de psychologues en interne.  
Face à cela, certaines structures font appel à des professionnel·le·s de santé en cabinet libéral pour pallier ces difficultés.  
Pour les mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA), l'accès à un psychologue est d'autant plus difficile car la présence d'un interprète lors de telles séances semble nécessaire. Il est à noter donc une quasi-absence de suivi pour ces mineur·e·s malgré un parcours migratoire compliqué et un mal-être lié à l'éloignement avec leurs proches.  
Il est à constater également que des enfants en attente d'intégrer une institution spécialisée sont parfois pris en charge par certaines MECS de façon provisoire.
- En matière de scolarité, **18%** relatent une stigmatisation des enfants confiés et un traitement particulier effectué à leur égard, se voyant plus facilement appliquer des mesures d'exclusion ou un temps scolaire réduit en raison de leurs comportements.

Un travail partenarial est toutefois mené avec les établissements scolaires afin de préserver au mieux l'intérêt de l'enfant.

Pour les MNA, un temps d'adaptation plus ou moins long est requis. La question de l'absence ou du manque de la maîtrise de la langue constitue notamment un frein.

- Un besoin de protection des enfants en matière judiciaire qu'ils soient victimes ou auteurs est indispensable. Cependant, le délai pour l'assistance d'un avocat est relativement long. Il paraît nécessaire, selon eux de fluidifier la procédure relative au recours à l'avocat afin de mieux défendre et préserver leur intérêt.
- Ont été évoquées des difficultés dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant pendant les procédures pénales telles que des problèmes liés à la confidentialité au moment de l'accueil du mineur-e, notamment à la brigade des mineurs, la question de la prise en compte de la parole de l'enfant (hôpital, gendarmerie, ...), des décisions de classement sans suite non notifiées...
- Des problèmes de basculement de droits au moment de l'atteinte de la majorité ou lors d'une entrée dans un service éducatif renforcé d'accompagnement à domicile (SERAD) sont recensées,..
- La question de la mobilité et de l'accès réduit à certains services dans le milieu rural a été également soulignée (manque de transport en commun, lieux culturels limités,..).

Les MECS déploient des moyens pour faire évoluer leur structure (*en termes d'organisation, de remaniement d'outils internes comme la charte,..*) et pour les adapter au plus près des besoins qu'ils ont pu identifier (*formations internes, ouverture de l'établissement aux voisins et aux habitants de la commune notamment par des manifestations réalisées en commun,..*)

## LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

---

### En lien avec la mission généraliste portée par la MDEJ

- Renforcer les missions d'accueil du public sur le territoire de l'Eurométropole de Metz  
→ Mise en place d'une permanence au sein de la nouvelle « Maison de la jeunesse et de la vie étudiante ».
- Améliorer le maillage territorial pour garantir aux jeunes une égalité à l'accès au droit  
→ Mise en place de permanences délocalisées en Moselle Nord (Thionville) et Moselle Est à un rythme mensuel (lieux de permanence à définir).
- Consolider les liens avec les acteurs locaux  
→ Coanimer des actions avec la Ligue de l'enseignement, la Maison de la protection des Familles, ...  
→ Renforcer la participation de la MDEJ au réseau messin de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Renforcer la mise en place d'actions de sensibilisation à destination des jeunes (centres sociaux, MJC, établissements scolaires, etc.).
- Participer activement à la mise en œuvre du projet CAPACITI (projet transfrontalier).
- Organiser une manifestation / un événement en lien avec le prochain rapport annuel du Défenseur des Droits (droit d'évoluer dans un environnement sain / droit à l'écologie) en partenariat avec les Francas.
- Organiser une conférence afin de promouvoir les droits de l'enfant auprès du grand public.
- Organiser un colloque à destination des professionnel-le-s autour de « **la parole de l'enfant** ».
- Concevoir et organiser une exposition dédiée à la valorisation des ressources des jeunes face aux difficultés rencontrées au cours de leur vie (exposition présentée dans le cadre de l'anniversaire de la CIDE).
- Poursuivre et renforcer le déploiement du plan de communication afin de gagner en visibilité.

- Renforcer les liens et le partage d'expérience avec les MDEJ à l'échelle nationale.
- Développer les ressources de la MDEJ en répondant à des appels à projet.

### En lien avec la mission relative à l'accompagnement des enfants protégés

- Consolider les relations avec les différents acteurs intervenant auprès des enfants protégés (services de l'ASE et du département, autres institutions...)
  - Programmer des temps d'échange avec ces services
  - Campagne d'affichage dans les MECS
- Renforcer les liens avec les jeunes par des actions collectives pour donner une meilleure visibilité de la MDEJ
  - Participer au CVE dans toutes les MECS lorsqu'il y en a un (au moins 1 fois par an)
  - Poursuivre les sensibilisations entamées dans les MECS
- Décliner et mettre en œuvre des actions collectives personnalisées, en fonction des besoins exprimés par les MECS.
- Proposer un plan d'actions en réponse aux dispositions prévues par le décret du 29 février 2024 (projet d'établissement des structures, repérage des risques de maltraitance, mention de l'autorité extérieure, etc.).
- Sensibiliser les assistantes familiales du territoire sur les droits fondamentaux de l'enfant.

## Annexe

### Présentation synthétique de l'Ecole des parents et des éducateurs de Moselle



Au cœur du champ social depuis près de 75 ans, l'Ecole des parents et des éducateurs (EPE) de Moselle est une association laïque à but non lucratif. Dans le cadre d'une mission de service publique, elle propose différents services d'écoute, d'information et d'accompagnement relatifs aux questions relationnelles et d'éducation. Ces services sont destinés aux professionnels de l'action sanitaire et sociale, de l'éducation, ainsi qu'à la population résidant sur le territoire mosellan.

Tous les âges de la vie (enfance, jeunesse, âge adulte, vieillesse) sont concernés par les actions mises en place. L'Ecole des Parents et des Educateurs est en effet en prise directe avec les évolutions sociétales et constitue, en particulier, un observatoire privilégié des groupes familiaux.

Composée d'une équipe pluridisciplinaire permanente de 14 ETP et soutenue par plus de 60 intervenants réguliers, l'association est aujourd'hui structurée autour de 3 domaines complémentaires :

- **Le soutien à la parentalité, l'accompagnement de la famille et à la jeunesse, constitué de différents services :**
  - ▶ Etablissement Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVRAS)
  - ▶ Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP)
  - ▶ Médiation Familiale
  - ▶ Service de soutien à distance (Inter Service Parents 57)
  - ▶ Café des Parents
  - ▶ Prestations sur mesure
  
- **La défense et la promotion des droits de l'enfant**
  
- **La formation des professionnel.les de l'éducation, du social et du médico-social.**

Au service du développement de la personne humaine et dans le respect de sa liberté de conscience et de pensée, l'EPE défend notamment :

- Une indépendance politique et confessionnelle.
- Une ouverture à tous sans considération d'origine sociale.
- Le respect des personnes et de leurs différences à tous les âges de la vie, sans modèle familial normatif de référence.
- L'écoute d'autrui.
- La valorisation de la parole en tant qu'expression de soi et outil de communication.
- La facilitation à l'accès à une vie sociale notamment par l'information et la culture.





Défendre les droits fondamentaux  
des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation

Promouvoir les droits de l'enfant,  
l'égalité et la non discrimination partout en Moselle



La MDEJ de Moselle bénéficie du soutien financier de



[mdej@epe57.fr](mailto:mdej@epe57.fr)



07 56 36 89 99



[epe57.fr](http://epe57.fr)

1 rue du Coëtlosquet - 57000 Metz